

Conseil d'Administration d'Hérault Ingénierie n°13

Procès-verbal

Séance du : 26 septembre 2022

Lieu : Hôtel du Département, Salle Vincent BADIE, Mas d'Alco, 1977 Avenue des Moulins,

34080 MONTPELLIER

Objet : Conseil d'Administration d'Hérault Ingénierie

Collège Départemental :

Présents:

- Jean François SOTO, Président Hérault Ingénierie, Conseiller Départemental canton de Gignac
- Claudine VASSAS-MEJRI, Conseillère Départementale canton de Le Crès
- Marie Pierre PONS, Conseillère Départementale canton de Saint Pons de Thomières
- Sylvie PRADELLE, Conseillère Départementale canton de Frontignan
- Nicole MORERE, Conseillère Départementale canton de Gignac
- Jérôme BOISSON, Conseiller Départemental canton de Lunel

Excusés:

- Séverine SAUR, Conseillère Départementale canton de Cazouls les Béziers

Collège des EPCI:

Excusés:

- Alain CARALP, Président de la CC la Domitienne
- Josian CABROL, Président de la CC Minervois au Caroux

Collège des communes :

Présents:

- Françoise MATHERON, Maire de Saint Bauzille de Montmel
- Frédéric ROIG, Vice-Président, Maire de Pégairolles de l'Escalette

Les présents non votants :

- Dominique JAUMARD, DGA Aménagement du Territoire
- Didar GELAS, Directrice Pôle des Solidarités Territoriales
- Jérôme MITJANA, Directeur Hérault Ingénierie
- Christophe MARZAT, Directeur Technique Hérault Ingénierie
- Fabien VERMONGEN, Directeur Technique Hérault Ingénierie
- Sandrine NOYEL, Secrétaire Générale Hérault Ingénierie
- Anne GIMIE, Coordinatrice territoriale secteur Est Héraultais Hérault Ingénierie
- Jérôme COMBES, Coordinateur territorial secteur Ouest Héraultais Hérault Ingénierie

Jean François SOTO, Président, constate la présence du quorum et ouvre la séance.

Jean François SOTO accueille Claudine VASSAS-MEJRI, nouvelle 1^{ère} vice-présidente du CD 34, qui a été désignée pour représenter le département au sein des instances d'Hérault Ingénierie.

Au nom du Conseil d'Administration, Jean François SOTO remercie Didar GELAS pour son engagement et sa bienveillance dans la réussite de la création d'Hérault Ingénierie. Il lui souhaite de réussir dans ses nouvelles fonctions qu'elle occupera au Conseil Départemental du Var.

Didar GELAS remercie le Président et souligne sa satisfaction d'avoir exercé au service d'une institution qui permet à ses cadres de réaliser des projets ambitieux et très enrichissants sur le plan professionnel et personnel.

Jean François SOTO remercie également Christophe MARZAT qui a largement contribué à la création et à la réussite d'Hérault Ingénierie et qui part exercer de nouvelles fonctions au sein du PPH en tant que Directeur de l'agence bâtiment de Béziers.

Jean François SOTO accueille Jérôme MITJANA qui a pris ses fonctions en tant que Directeur le 15 septembre et Fabien VERMOGEN qui prendra celles de Directeur technique à compter du 1^{er} octobre.

Jérôme MITJANA et Fabien VERMOGEN remercient le Président de la confiance qui leur est témoignée et expriment leur plaisir de rejoindre l'équipe d'Hérault Ingénierie en cette période charnière.

1. Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juin 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 27 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Accueil de Jérôme MITJANA, Directeur, et de Fabien VERMOGEN, Directeur technique

Frédéric MEJEAN et Christophe MARZAT ont souhaité faire évoluer leurs carrières respectives vers d'autres postes. Après les procédures de recrutement qui se sont déroulées au cours de l'été, Jérôme MITJANA a pris ses fonctions le 15 septembre et Fabien VERMOGEN les prendra définitivement le 1^{er} octobre 2022.

3. Bilan d'activités : état des adhésions et des demandes des adhérents

Un état des adhésions et des demandes des adhérents est présenté afin d'informer les membres du Conseil d'Administration des évolutions depuis la dernière séance. Il en ressort que 2 communes et une communauté de communes supplémentaires ont adhéré. La majorité des communes hors agglomération sont déjà adhérentes à Hérault Ingénierie. Nous atteignions le chiffre de 237 communes et 10 communautés de communes adhérentes.

À l'origine, Hérault Ingénierie intervenait principalement dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Dans certains territoires, la compétence ayant été transférée à l'intercommunalité, les communes n'adhérent pas. Dans la métropole, les voiries sont souvent de compétence métropolitaine. Le lien avec Territoire 34 reste à faire sur les sujets d'aménagement. Hérault Ingénierie peut également avoir une plus-value sur ces projets, notamment de par son intervention en matière financière et de définition du besoin.

Compte tenu du renouvellement de l'équipe technique, il est proposé d'organiser des rendez-vous dans les territoires à l'échelle de chaque EPCI. Ces rencontres permettront également de clarifier les questions autour de l'adhésion et de montrer qu'Hérault Ingénierie peut accompagner les différentes strates (communes, communauté de communes et Syndicats) sur des projets variés les intéressants toutes. Pour préparer ces réunions, une synthèse par territoire sera établie par les coordonnateurs territoriaux.

Le nombre de nouvelles demandes depuis le 1^{er} janvier 2022 s'élève à 178 au 19 septembre. Nous sommes toujours sur un niveau soutenu ce qui montre bien le besoin d'accompagnement des territoires. Le nombre de demandes est important. En conséquence, il faut s'assurer de la capacité à conduire les projets tant en moyens humains que financiers.

Jean François SOTO insiste sur le fait que les réalités économiques risquent d'avoir des conséquences sur les réalisations des projets. Dans ce domaine, Hérault Ingénierie a une mission de vérification de la faisabilité technique mais également financière et juridique, y compris pour la recherche de financements croisés des différentes financeurs institutionnels comme le montre l'exemple de l'école du Causse de la Selle.

Nous arrivons à une période où les premiers projets accompagnés sont réceptionnés et inaugurés. Le Conseil d'Administration demande aux équipes de réfléchir à un moyen d'afficher l'assistance

d'Hérault Ingénierie lorsque les projets arrivent à leur terme. L'objectif serait d'illustrer par des exemples concrets l'intérêt de l'accompagnement pour la réalisation des projets.

4. Commande publique : décision d'attribution de l'accord-cadre « Études géophysiques par panneaux électriques sur le territoire du département de l'Hérault pour les adhérents d'Hérault Ingénierie Centrale d'achat ».

Suite aux délibérations AG 2021/09/27-08 et AG 2022/04/19-06 portant modification des statuts pour permettre à Hérault Ingénierie de se constituer en centrale d'achat et à la délibération CA/2022/06/26/01 portant adoption des modalités de fonctionnement, une consultation pour la mise en œuvre d'un accord-cadre pour la réalisation des études géophysiques par panneaux électriques sur le territoire du département de l'Hérault pour les adhérents d'Hérault Ingénierie Centrale d'achat a été engagée.

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification du contrat et est reconductible 2 fois pour une période d'un an, soit une durée totale maximale de 3 ans.

Le montant maximal annuel des commandes est fixé à 70 000 euros HT, soit un maximum de 210 000 € sur la durée totale du marché.

Le nombre de titulaires est fixé à 2.

Il s'agit d'une procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et avis de la CAO et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- De retenir les offres de CPGF Horizon et de Hydro Geo Consult.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de ces décisions et à leur mise en œuvre.

5. Ressources humaines : Conventions de mise à disposition de personnel

Dans le cadre de la contribution du Département au fonctionnement d'Hérault Ingénierie, notamment en termes de moyen humain, le Département met à disposition d'Hérault Ingénierie des agents départementaux.

En vertu d'une délibération en date du 25 juin 2018, l'agent occupant les fonctions de Directeur a ainsi été mis à disposition à raison de 60% de son temps de travail.

Le développement de l'activité d'Hérault Ingénierie a entrainé sa structuration et la nécessité de créer les postes de Directeur technique et de Secrétaire Générale. Ces postes sont également occupés par des agents départementaux. Le Conseil d'Administration dans sa séance du 13 décembre 2021 a décidé d'établir des conventions de mise à disposition pour chacun de ces postes.

Au cours de l'été, le directeur et le directeur technique ont quitté leurs fonctions et 2 nouveaux agents ont été recrutés. Il convient d'établir des conventions nominatives de mise à disposition de ces 2 agents.

Il est proposé d'accepter les mises à disposition et d'adopter la convention à compter du 1er novembre 2022 pour une durée de deux mois.

Les conventions de mise à disposition correspondante précisent les conditions d'emploi, la nature des fonctions et la durée de la mise à disposition.

Ces mises à disposition font l'objet d'un remboursement de la rémunération et des charges sociales correspondantes selon les conditions précisées dans les conventions de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'accepter les mises à dispositions et d'autoriser le Président à signer les conventions afférentes.

6. Questions diverses

Convention avec le CFMEL : une 1^{ère} rencontre technique a eu lieu en vue d'établir une convention de partenariat.

DETR: Frédéric ROIG a proposé à Monsieur le Préfet la participation de Jean François SOTO au groupe de travail de préparation de la DETR. En tant que Président d'Hérault Ingénierie, il peut apporter des informations quant à l'avancée des projets pour mieux cibler l'attribution des aides sur des projets qui vont se réaliser dans des délais courts.
Il est rappelé qu'il est important d'avoir un plan de financement stabilisé quand on présente un dossier à la DETR ainsi qu'une validation des documents d'urbanisme.

Le Président,

Jean-François SOTO